

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



COMMUNIQUÉ AUX FAMILLES

13 juillet 2021

Modifications apportées sur les règles pour les visiteurs et les proches aidants

Avec les assouplissements des dernières semaines, nous avons apporté des modifications sur les règles de visite en établissement. En effet, auparavant, seuls les proches aidants avaient droit de visite et nous avons développé, à la demande du gouvernement, une trousse pour préparer le proche aidant à bien respecter les mesures de prévention lors de ses visites. Cette trousse, disponible sur nos sites Web, était utilisée pour avoir la permission de revenir comme proche aidant, sur rendez-vous.

Cette trousse sera retirée de nos sites Web dès demain.

Une version allégée a été préparée et sera dorénavant disponible en format papier à la réception de nos établissements.

Lors d'une première visite dans un de nos établissements

- Vous devez prendre connaissance de la trousse et remplir le formulaire de consentement (disponible à l'accueil).
- Vous devez ensuite remettre le formulaire de consentement signé à la réception.

Important : Si vous aviez déjà rempli le formulaire du proche aidant et que vous aviez déjà été confirmé comme tel, vous n'avez pas à compléter la nouvelle trousse.

Votre collaboration est importante

Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension. Continuez de surveiller les messages qui seront transmis par courriel, sur notre site Web et notre page Facebook.

Au plaisir de vous revoir dans nos établissements, tout en demeurant vigilant!